



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 mars 2019

### **Service de la circulation routière et de la navigation Crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre à Sion**

**Le Conseil d'Etat a transmis au Parlement le message concernant la demande de crédit d'engagement de 24 millions de francs destiné à financer la construction du nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation dans le quartier des Casernes à Sion. Ce dossier sera traité lors de la session du Grand Conseil de juin 2019.**

Le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) occupe son bâtiment de l'avenue de France 71 à Sion depuis sa construction en 1964. Depuis, le SCN voit son volume d'activité augmenter chaque année en raison de l'évolution régulière et constante du parc des véhicules automobiles du canton. Cette évolution a été particulièrement marquée ces dernières années puisque le parc de véhicules valaisan a plus que doublé entre 1990 et 2019.

Dès 2020, les infrastructures actuelles ne seront plus suffisantes pour faire face à cette augmentation. De ce fait, le SCN ne pourra plus assumer les exigences fixées par la législation fédérale en termes de périodicité des contrôles techniques des véhicules.

Aucune extension n'étant possible sur le site actuel, il a été décidé de chercher un emplacement pour la construction d'un nouveau centre. Un terrain adapté aux besoins du SCN a été trouvé sur le site des Casernes à Sion. Par décision du 23 février 2017, la Ville de Sion a donné un accord de principe favorable pour la délocalisation du SCN sur le site des Casernes.

Le Conseil d'Etat a ensuite lancé, début 2018, un concours d'architecture pluridisciplinaire. 44 projets ont été déposés. Finalement, le projet réalisé par le bureau R2A architectes à Sion et Simon Crettaz, ingénieur à Sierre, a gagné le concours.

Le nouveau centre devrait être mis en service d'ici à l'été 2021. Le projet est devisé à 24 millions de francs. Le nouveau centre réunira l'ensemble des activités du SCN, à savoir les contrôles techniques des véhicules, les examens pratiques et théoriques de conduite, l'ensemble des services à la clientèle (guichet et téléphone) ainsi que les mesures administratives et les sanctions pénales.

Le Grand Conseil se prononcera sur ce projet lors de la session de juin 2019.

#### **Personnes de contact :**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport,  
027 606 50 05

**Bruno Abgottspon**, chef du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN),  
027 606 71 05

